

Le vieillissement, c'est maintenant.

Le scrutin du 14 octobre 2012 approche à grands pas. Nombre de thèmes de la campagne ont été débattus dans les medias. Parfois rabâchés. Le vieillissement? Guère évoqué. Certains déplorent le manque de débat d'idées et l'absence de réponse à cette problématique cruciale¹. Plutôt curieux alors qu'un récent rapport de l'ONU appelle les Etats à se préoccuper davantage des aînés².

Au cours de la prochaine mandature communale, en Wallonie, le troisième âge prendra son envol. De 2013 à 2020, le nombre de sexagénaires bondira de 115.000, celui des octogénaires de 8.000. Avec décalage, l'évolution à Bruxelles sera similaire. D'ici 2020, les sexagénaires de cette Région seront de 16.000 plus nombreux tandis que la population octogénaire comptera 300 personnes en moins. La démographie à Bruxelles, ce n'est pas seulement plus de jeunes. C'est aussi, progressivement, davantage d'aînés.

La question du vieillissement est souvent abordée en termes de coût, de pension principalement. Toutefois, en Wallonie comme à Bruxelles, elle pose également moult questions et d'enjeux à l'échelon local en termes d'information, de services, d'accueil et d'hébergement d'aînés. C'est aussi une occasion de création d'activités non délocalisables. Et pas seulement à l'horizon 2022.

En dépit des multiples initiatives déjà prises, la palette des aides et services en faveur des aînés reste méconnue: repas à domicile, aides familiales, centre de jour, résidence-services... Avec l'âge, certaines questions prennent un relief particulier: la nutrition, les chutes, le suicide,...

Les efforts d'information menés à l'échelon local devront être poursuivis. Au cours de la prochaine mandature, les services à développer auront plutôt une dimension sociale et devront notamment répondre à la question de l'isolement des aînés.

Nous pensons particulièrement aux maisons communautaires. On peut les définir comme des lieux de vie où sont proposés en journée à des aînés, régulièrement et en groupe, la possibilité d'un accueil, de rencontre de personnes de même génération, de contacts avec des personnes d'un autre âge, d'activités participatives diverses, d'échanges, de moments de convivialité. La résidence-services permet aussi à des personnes qui ne peuvent ou ne veulent rester seules de conserver une autonomie et une liberté les plus larges possibles. En synergie avec le logement social, la résidence-services sociale met en outre l'accent sur l'accessibilité.

D'ici à 2020, le nombre de personnes de plus de 65 ans atteintes d'une maladie type Alzheimer va croître d'au moins 6.000 au Sud du Pays et de 750 à Bruxelles. Leur qualité de vie et celle de leur aidant peut être améliorée par des initiatives locales et un environnement plus accueillant. Dans cet esprit, la Fondation Roi Baudouin a lancé le projet "Commune Alzheimer admis". C'est une source d'inspiration.

Vivre à domicile est souhaité par le plus grand nombre. Dès aujourd'hui, il en va de la majorité des aînés. On peut encore aller plus loin en ce sens. Toutefois, le maintien à domicile n'est pas nécessairement l'option la plus appropriée ou la moins coûteuse. Suivant les choix politiques, le nombre de lits de maison de repos à ouvrir peut être fort différent. En outre, une part de la question démographique bruxelloise va se solutionner dans l'espace wallon. 5.000 lits est toutefois un ordre de grandeur plausible pour la prochaine décennie. Les pouvoirs locaux devront continuer à étendre et même créer des maisons de repos s'ils veulent participer au maintien d'une offre de qualité à prix modéré.

¹ Le Soir 29.9.2012.

² La Libre 1.10.2012.

Il importe de prévoir des possibilités de répit pour les aidants proches. Les centres de soins de jour peuvent y contribuer. Depuis janvier 2012, ils sont ouverts à des personnes atteintes d'une maladie type Alzheimer. Des espaces de vie spécifiques pour elles seront à prévoir au sein des maisons de repos. Pour les personnes à un stade avancé de cette maladie, ce sont des havres de quiétude dans un climat rassurant et apaisant.

D'aucuns objecteront que le vieillissement n'est pas l'affaire des CPAS. Ne sont-ils déjà pas trop accaparés, voire écrasés par leur rôle imposé de pompier urgentiste de la détresse sociale? Nous ne partageons pas cette vue. Le CPAS est un centre public d'action sociale. Si elle est importante, la réponse à l'urgence n'est pas sa seule mission. Par leur proximité, leur vocation sociale, leurs valeurs d'égalité et de neutralité, les CPAS peuvent être un pivot dans l'accompagnement des aînés. Les services d'aide aux familles, centres de soins de jour, maisons de repos, résidences-services des CPAS n'ont bien entendu pas attendu la journée des personnes âgées pour répondre à leurs besoins. Bien sûr, ils ne peuvent pas tout faire. Bien sûr, ils devront collaborer entre eux mais aussi avec d'autres acteurs, publics et privés.

Il n'y a pas d'argent? Répondre au vieillissement est un défi en soi. Dans un contexte de marasme économique, de transition écologique et de transfert sous-financé de compétences, ce sera une gageure. Il y aura des choix budgétaires, explicites ou implicites. Prenons un exemple. Va-t-on poursuivre l'essor quasi débridé des titres-services ou répondre en priorité au vieillissement?

Il y aura aussi des choix législatifs. Ainsi, pour espérer ouvrir des places de centres de soins de jour, il faut accueillir préalablement et ce sans subvention Inami des personnes avec une perte d'autonomie significative. Le gestionnaire qui souhaite développer un tel service assume sur fonds propres pendant un temps non déterminé a priori le coût de l'accompagnement de ces personnes. Ce risque financier est un facteur bloquant.

Frileusement conservées d'un passé révolu, certaines règles entravent la possibilité d'une vraie gestion des ressources humaines en CPAS. Pourquoi ne peut-on pas reconnaître une compétence spécifique acquise par l'expérience ou la formation? Pourquoi ne peut-on valoriser que 7 années d'expériences utiles en secteur privé? Pourquoi ne peut-on rémunérer les managers sociaux des CPAS et notamment les directeurs des maisons de repos en respectant mieux les hauts niveaux d'expertise et de responsabilité qui sont les leurs?

"La vieillesse n'est ni une débâcle ni un âge d'or. C'est un âge aussi riche et digne d'être vécu que tous les autres, passionnant à vivre avec ses joies et ses difficultés. Des problèmes, elle en pose bien sûr, à tous les niveaux: économiques, sociaux, psychologiques. Nous les regarderons en face et aurons le courage de les anticiper"³. L'accompagnement des aînés est l'un des principaux enjeux de la nouvelle mandature et devra être une de ses priorités.

Michel COLSON, Président de la Section "CPAS" de l'AVCB et du CPAS de Watermael-Boitsfort;
Philippe DEFEYT, Président du CPAS de Namur;
Claude EMONTS, Président de la Fédération des CPAS de l'UVCW et du CPAS de Liège;
Jean-Marie SEVERIN, Président du CPAS d'Eghezée;
Anne VAN DER ELST, Présidente du CPAS de Perwez;
Bernard ANTOINE, Directeur général de la Fédération des CPAS;
Jean-Marc ROMBEAUX, Economiste.

³ Marie de Hennezel, *La chaleur du cœur empêche nos corps de rouiller*, 2008.